

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3575

Lyon 6e - Lancement de l'opération 06016013 "Jardin zoologique - Mise aux normes des réseaux humides" et affectation d'une partie de l'AP 2015-1, programme 00012

Direction des Espaces Verts

Rapporteur : M. GIORDANO Alain

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2017

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 DECEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 20 DECEMBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE : 28 DECEMBRE 2017

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BOUZERDA (pouvoir à M. BRUMM), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme BURILLON (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. BERNARD (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2017/3575 - LYON 6E - LANCEMENT DE L'OPERATION 06016013 "JARDIN ZOOLOGIQUE - MISE AUX NORMES DES RESEAUX HUMIDES" ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP 2015-1, PROGRAMME 00012 (DIRECTION DES ESPACES VERTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 30 novembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « divers aménagements espaces publics et verts ».

Par délibération n° 2017/3475 du 18 décembre 2017, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon dont celle « Aménagements espaces publics et verts 2015-2020 » n° 2015-1, programme 00012.

Les réseaux « humides » du jardin zoologique de Lyon présentent des dysfonctionnements et des non-conformités à certaines règles et normes sanitaires et d'exploitation. Le Zoo du Parc de la Tête d'Or est en effet une ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement), contrôlée par les services de l'Etat qui statuent sur l'autorisation de son ouverture. Le maintien de l'autorisation d'ouverture du Zoo est aujourd'hui conditionné par la mise aux normes de ses réseaux.

Plusieurs rencontres entre la Ville, la Préfecture (Inspecteur des ICPE) et la Métropole de Lyon (Direction de l'Eau) ont permis de prioriser les actions à mener dans le processus de mise aux normes de ces réseaux.

L'arrêté préfectoral d'exploitation établi en 2006 impose de nombreuses prescriptions dont une mise en conformité des réseaux d'assainissement et d'adduction d'eau du Zoo à moyen terme. Certaines non-conformités à l'Arrêté Préfectoral d'Autorisation d'Ouverture ont été rappelées dans un rapport d'inspection ICPE de 2009 : absence de mise en séparatif des eaux pluviales et eaux claires, défaut de protection des réseaux contre les pollutions de surface, absence de débitmètre sur les réseaux de collecte, connexion de 2 points de rejets d'eaux usées au réseau d'eau claire et non-respect des valeurs limites des eaux résiduaires et des eaux claires.

La Ville doit engager ces travaux de mise en conformité afin de permettre le maintien de l'autorisation d'ouverture du jardin zoologique, de faire baisser les coûts de rejets au réseau d'assainissement payés à la Métropole de Lyon, et d'améliorer la gestion écologique des eaux pluviales et « sales » du Zoo.

Le projet peut bénéficier d'une subvention de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. Une décision d'aide globale est définie par l'Agence en fonction des coûts « Etudes / Travaux » et des paramètres techniques.

L'opération nécessite le lancement d'études techniques (test de perméabilité, hydrologie urbaine, levés topographiques), puis la passation d'une mission de maîtrise d'œuvre « Infrastructure – hydrologie urbaine » et de marchés de travaux.

Pour cette opération, les marchés seront passés selon les procédures adaptées conformément à la réglementation des marchés publics en vigueur.

La Direction des Espaces Verts – Pôle Aménagement des Paysages Urbains- est chargée de la conduite globale de cette opération.

Cette opération évaluée à 700 000 €TTC est à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 « Aménagements espaces publics et verts 2015-2020 », programme n° 00012.

Le montant estimatif des études et frais de maîtrise d'œuvre s'élève à 150 000 €TTC et celui des travaux à 550 000 €TTC.

Vu les délibérations n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 et n° 2017/3475 du 18 décembre 2017 ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu l'avis du Conseil du 6^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission urbanisme - logement - cadre de vie - environnement - politique de la ville - déplacements - sécurité - voirie ;

DELIBERE

1 - Le lancement de l'opération n° 06016013 « Jardin zoologique - Mise aux normes des réseaux humides » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 « Aménagements espaces publics et verts 2015-2020, programme 00012 ».

2 – La passation des marchés, conformément à la réglementation des marchés publics en vigueur, est autorisée.

3 - Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits et à inscrire au budget de la Ville, sur le programme n° 00012, AP 2015-1, opération n° 06016013, et seront imputées sur les chapitres 20, 21, 23 et autres, fonction 823, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations compte tenu des aléas de chantiers ou autres pouvant survenir :

- 2018 : 70 000 €TTC ;
- 2019 : 280 000 €TTC ;
- 2020 : 350 000 €TTC.

4 - M. le Maire est autorisé à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme et administratives nécessaires à l'opération.

5 - Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations potentielles en particulier toutes subventions, y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Alain GIORDANO